



République du NIGER
Fraternité – Travail – Progrès

Région de Tillabéri
Département de Torodi

COMMUNE RURALE DE TORODI

**PLAN STRATEGIQUE COMMUNAL DES SERVICES
PUBLICS D'EAU POTABLE, D'HYGIÈNE ET
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EXCRÉTA**



Réalisé avec l'assistance technique et financière de



Table des matières

INTRODUCTION 08

1ère partie

DIAGNOSTIC DE L'ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA 11

- 1.1 PROFIL DE LA COMMUNE 14
- 1.2 LES DETERMINANTS SOCIO-ECONOMIQUES DES SERVICES D'AEPHA 15
- 1.3 LA GOUVERNANCE COMMUNALE DES SERVICES D'AEPHA 16
- 1.4 LA FOURNITURE DES SERVICES D'EAU POTABLE 16
- 1.5 LA FOURNITURE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA 20
- 1.6 LE FINANCEMENT DU SECTEUR AEPHA 22
- 1.7 LES FORCES ET LES FAIBLESSES DES SERVICES D'AEPHA 23
- 1.8 LES OPPORTUNITES ET LES MENACES DES SERVICES D'AEPHA 24
- 1.9 ENJEUX ET DEFIS 26

2ème partie

STRATEGIE COMMUNALE POUR L'ACCES UNIVERSEL AUX SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT 29

- 2.1 FONDEMENTS DE LA STRATEGIE COMMUNALE 30
- 2.2 BUTS POURSUIVIS ET CONVERGENCES 35
- 2.3 PRINCIPAUX CHANGEMENTS 36
- 2.4 LEVIERS A ACTIVER 38
- 2.5 AXES STRATEGIQUES 40
- 2.6 MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION 50

Sigles et abréviations

Sigles /Acronymes	Définitions
AEP	Approvisionnement en eau potable
AEPA	Approvisionnement en eau potable et assainissement
AEPHA	Approvisionnement en eau potable hygiène et assainissement
Mini-AEP	Mini Alimentation en eau potable simple ou multi-villages
AFDH	Approche Fondée sur les Droits Humains
ATPC	Assainissement total piloté par la communauté
AUE	Association des usagers de l'eau
AUSPE	Association des usagers du service public de l'eau
BF	Borne-fontaine
CCC	Communication pour un changement de comportement
CEG	Collège d'enseignement général
FCFA	Franc de la communauté francophone d'Afrique
CFP	Centre de formation professionnelle
CSI	Centre de santé intégré
CSPRE	connaissance, suivi et protection des ressources en eau
DAL	Défécation à l'air libre
EP	Ecole primaire
eqPEM (EPEM)	Equivalent point d'eau moderne
FDAL	Fin de défection à l'air libre
FEPMH	Forage équipé de pompe à motricité humaine
FF	Forfait
FFOM	Forces faiblesses opportunités menaces
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GPS	Global positioning system
HA	Hygiène et assainissement
IEC	Information éducation communication

MD	Ménages desservis
NIGELEC	Niger Electricité (société nationale du service d'électricité)
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OS	Objectif spécifique
OSC	Organisation de la société civile
PANGIRE	Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau
PEA	Poste d'eau autonome
PEM	Point d'eau moderne
PDC	Plan de développement communal
PLEA	Plan Local (communal) Eau et Assainissement
PSC-AEPA	Plan stratégique communal- pour l'approvisionnement en eau potable
PTF	Partenaire technique et financier
PROSEHA	Programme sectoriel eau hygiène et assainissement
PSCEA	Plan stratégique communal pour l'eau et l'assainissement
RGP/H	Recensement général des populations et de l'habitat
SAC/SPE	Structure d'appui conseil/service public de l'eau
SEEN	Société d'exploitation des eaux du Niger
SMEA	Service municipal en charge de l'eau et de l'assainissement
SPEN	Société des patrimoines des eaux du Niger
STD	Services Techniques Déconcentrés
TIC	Techniques d'information et de communication
VA	Village administratif
VIP	Ventilated Improved Pit (Latrine à Fosse Ventilée)





INTRODUCTION

Le gouvernement du Niger a adhéré aux Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies le 25 septembre 2015. L'objectif visé est l'accès universel aux services d'eau potable et d'assainissement à l'horizon 2030.

Cet engagement est matérialisé à travers l'adoption du Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement (PROSEHA) 2016-2030 qui vise les objectifs spécifiques suivants :

OS11 : A l'horizon 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable (ODD Cible 6.1 : Sous-programme Alimentation en Eau Potable)

OS12 : A l'horizon 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable et réduire de moitié la proportion d'eaux usées non traitées (ODD Cible 6.2 : Sous-programme Assainissement).

OS13 : A l'horizon 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée et une utilisation rationnelle des ressources en eau à tous les niveaux tout en réduisant les pollutions et en protégeant les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs (ODD Cibles 6.3 à 6.6 : Sous-programme GIRE).

OS14 : A l'horizon 2030, améliorer la gouvernance, renforcer les capacités nationales et renforcer la participation citoyenne en ce qui concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement (ODD Cibles 6a & 6b : Sous-programme Gouvernance).

OS21: A l'horizon 2030, assurer l'accès à l'eau de qualité en quantité suffisante et de façon équitable pour tous les usagers de l'espace pastoral dans la quiétude et la solidarité.





Pour la mise en œuvre de cet ambitieux programme, les plans Locaux Eau Assainissement (PLEA) doivent être adaptés pour amorcer une nouvelle dynamique afin d'améliorer le processus de planification dans le domaine de l'AEPA et favoriser ainsi une meilleure appropriation des PLEA au niveau communal et des différents acteurs impliqués.

La commune est placée au centre du processus afin de lui permettre de jouer le rôle que lui confèrent les textes en matière de décentralisation.

Le présent plan stratégique s'articule autour des éléments ci-après: **les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la fourniture des services AEPA et dégager la vision et les orientations pour la commune;**

les enjeux et les défis actuels de la fourniture des services d'eau potable, d'assainissement, des eaux usées et excréta au niveau communal dans une optique d'opérationnalisation du PROSEHA;



la stratégie communale pour la période (2018-2030) ;



le plan d'investissement pour la période (2018 - 2025).



1ère partie

DIAGNOSTIC DE L'ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA

Le diagnostic a porté sur l'analyse de l'environnement de la gestion des services d'eau potables et d'assainissement ainsi que leurs performances. La synthèse exposée ici traite :

-  Des déterminants socio-économiques des services d'AEPA,
-  De la gouvernance communale des services d'AEPA,
-  De la fourniture des services d'eau potable,
-  De la fourniture d'assainissement des eaux usées et excréta,
-  Financement de l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des eaux usées et excréta,
-  Des forces et faiblesses des services d'AEPHA,
-  Des opportunités et menaces des services d'AEPHA,
-  Enjeux et défis.

Le diagnostic des performances des services d'AEPHA a été fait sur la base des normes et critères qui sous-tendent désormais les ODD¹ 6.1 et 6.2, où l'appréciation de chaque service est opérée sur la base d'une nouvelle échelle d'évaluation élaborée à cet effet par le Joint monitoring program (JMP)².

¹ Source : *une eau potable gérée en toute sécurité*, UNICEF-OMS, 2017

² Programme conjoint de suivi de l'atteinte des ODD 6.1 et 6.2 par UNICEF-OMS



	Eau potable	Assainissement des eaux usées et excréta
Echelle d'appréciation du service	Géré en toute sécurité	Géré en toute sécurité
	Basique (ou élémentaire)	Basique (ou élémentaire)
	Limité	Limité
	Non amélioré	Non amélioré
	Pas de service	Pas de service

La performance idéale attendue dans la poursuite des ODD 6.1 et 6.2 est mesurée par les indicateurs centraux déclinés dans le tableau ci-après.

Sous-secteur	APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE
Cible	6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
Indicateurs principaux	1. Pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.
	2. Pourcentage d'établissements de niveaux préscolaires, primaires et secondaires disposant d'un accès à l'eau en provenance d'une source améliorée dans l'enceinte de l'établissement.
	3. Pourcentage de centres de soins disposant dans leur enceinte d'un accès à de l'eau en provenance d'une source améliorée.



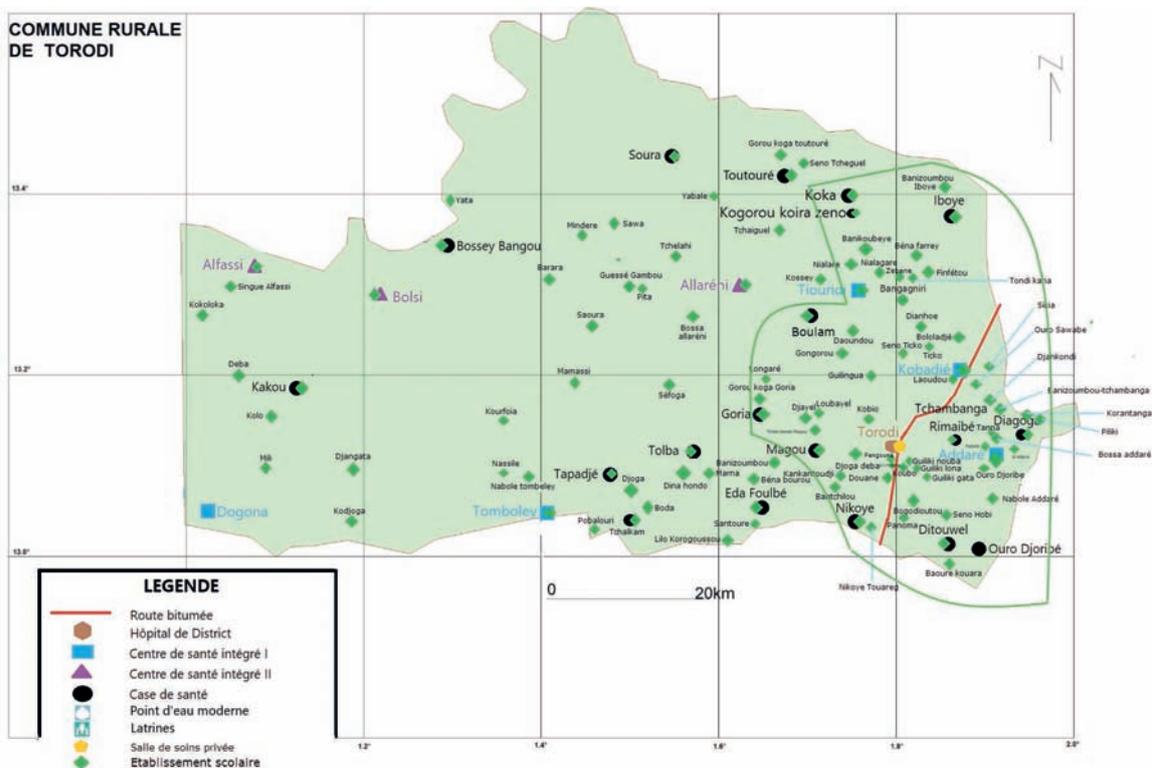
Sous-secteur	ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETAS
Cible	6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
Indicateurs principaux	<ol style="list-style-type: none"> <li data-bbox="426 1211 1366 1352">1. Pourcentage de la population utilisant des services de l'assainissement géré en toute sécurité, in-cluant des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon. <li data-bbox="426 1352 1366 1494">2. Pourcentage d'établissements de niveaux préscolaires, primaires et secondaires disposant d'un accès à des toilettes améliorées dans l'enceinte de l'établissement, respectant les normes handi-sexo-spécifique et fonctionnelles. <li data-bbox="426 1494 1366 1635">3. Pourcentage d'établissements de niveaux préscolaires, primaires et secondaires disposant d'un dispositif de lave mains avec du savon et de l'eau disponible. <li data-bbox="426 1635 1366 1776">4. Pourcentage de centres de soins disposant dans leur enceinte d'un accès à des toilettes améliorées respectant les normes handi-sexo-spécifique et fonctionnelles. <li data-bbox="426 1776 1366 1865">5. Pourcentage de centres de soins disposant dans leur enceinte d'un dispositif de lave mains avec du savon et de l'eau disponible.

³ Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 :

⁴ Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. UNICEF – OMS

1.1 Profil de la commune

La carte ci-dessous présente la commune de Torodi.



Statut	Commune rurale
Superficie ND
Nombre de villages et secteurs	217 villages
Population en 2012	109 342 habitants en 2012
Population projetée en 2030	217 704 habitants projeté en 2030
Incidence national de la pauvreté en 2017	48,2%
Taux d'accès à l'eau potable gérée en toute sécurité	0%
Taux d'accès à l'assainissement des eaux usées et excréta géré en toute sécurité	0%
Ressources en eau	Eaux de surface : Cours d'eau temporaires avec fortes potentialités de bas-fonds aménageables. Eaux souterraines : sont localisées dans (i) les nappes alluviales et (ii) les zones fracturées et altérées du socle du Liptako Gourma.
Budget total 2017 ND
Potentiels Partenaires de la commune	WORLD-VISION, SWISSAID, PRODEC, PICCT, FICOD, PAC3, UE, PNUD

1.2 LES DETERMINANTS SOCIO-ECONOMIQUES DES SERVICES D'AEPHA

Selon les résultats du diagnostic, les principaux facteurs sociaux et économiques qui déterminent le développement des services d'AEPHA dans la commune de Torodi sont:

-  La démographie galopante, selon les projections, selon les projections, Le nombre de villages de plus de 1000 habitants passera de 19 en 2012 à 77 en 2030. Les villages de plus de 2000 habitants qui sont éligibles à l'hydraulique urbaine selon le code de l'eau, seront 7 en 2020, 10 en 2025 et 17 à l'horizon 2030. L'habitat reste aussi traditionnel en dehors de quelques constructions en dur. Seule le chef-lieu de la commune, Torodi, sera un centre urbain avec une population qui passera de 11813 en 2012 à 23 520 en 2030.
-  La concurrence entre les usages de l'eau, Malgré la bonne pluviométrie dans la zone, les ressources en eau sont insuffisantes pour les différents usages (AEP, agriculture, élevage, artisanat et industrie) dans la commune de Torodi. Il en résulte une forte pression sur les ressources en eau. Cette situation prend davantage de l'ampleur avec le développement des activités d'orpillage qui engendre des gaspillages et la pollution de l'eau.
-  L'économie locale essentiellement basée sur une agriculture familiale et l'incidence de la pauvreté monétaire en 2017 (48,2%)⁴ très élevée au niveau national.
-  La dynamique organisationnelle et socioculturelle, trois types d'opérateurs occupent le marché de la gestion des services d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Torodi. Il s'agit de la SEEN qui opère en milieu urbain, d'un délégataire qui gère les mini-AEP et les associations des usagers de l'eau qui gèrent les FEPMH et PC en milieu rural
-  Le manque de pratiques de contrôle de l'action publique par les citoyens.



1.3 LA GOUVERNANCE COMMUNALE DES SERVICES D'AEPHA

A l'échelle communale, la mairie est responsable de la fourniture des services d'AEPHA. En matière de gouvernance communale, le diagnostic fait ressortir:

-  Le faible engagement de l'autorité communale, par le non financement du secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement du fait d'insuffisances dans la collecte des ressources;
-  L'absence de stratégie de mobilisation de financements pour la réalisation des infrastructures, la commune n'apportant aucune part de son budget. Elle compte seulement sur la contribution de ses partenaires et de l'Etat;
-  L'absence de suivi et l'évaluation, de communication et de reddition des comptes aux citoyens et un faible niveau d'animation de la concertation des parties prenantes de l'AEPHA
-  L'absence de gouvernance structurée du secteur de l'eau et de l'assainissement dans la commune.

1.4 LA FOURNITURE DES SERVICES D'EAU POTABLE

Dans les villages de la commune l'essentiel des sources d'eau est constitué de forages dont la plupart est équipée de pompes à motricité humaine et de puits cimentés. Certains de ces forages sont utilisés pour réaliser des mini-AEP (au nombre de 5 dont une à l'arrêt pour insuffisance de ressources en eau). L'énergie utilisée pour la production au niveau de ces systèmes est fournie par des groupes électrogènes dont l'entretien reste non maîtrisé.

Comme la moyenne et la médiane des débits pour les forages positifs sont respectivement de 4m³/h et 2,5m³/h, ceux-ci sont exploités pour réaliser des mini-AEP multi villages à l'image de celle de Bolsi. Le problème de mobilisation des ressources en eau reste une réelle préoccupation.



A Torodi ville, chef-lieu de commune et faisant partie du périmètre affermé à la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN), il y a 277 abonnés particuliers y compris les établissements scolaires, les centres de santé et les lieux publics. Le nombre de bornes fontaines est de 17 dont 6 seulement ont l'eau pendant 12 heures par jour. Le stockage de l'eau est assuré par un château d'eau d'une capacité de 100 m³. Le service est assuré de façon intermittente toute l'année.

77% de la population de la commune ont un accès aux services publics d'eau potable (ancien indicateur)

Les taux d'accès actuels sont calculés sur la base de critères normatifs en considérant les ouvrages qui sont en bon état de fonctionnement.

L'approvisionnement en eau potable de la commune de Torodi (selon le rapport diagnostic de 2017) est assuré à travers :

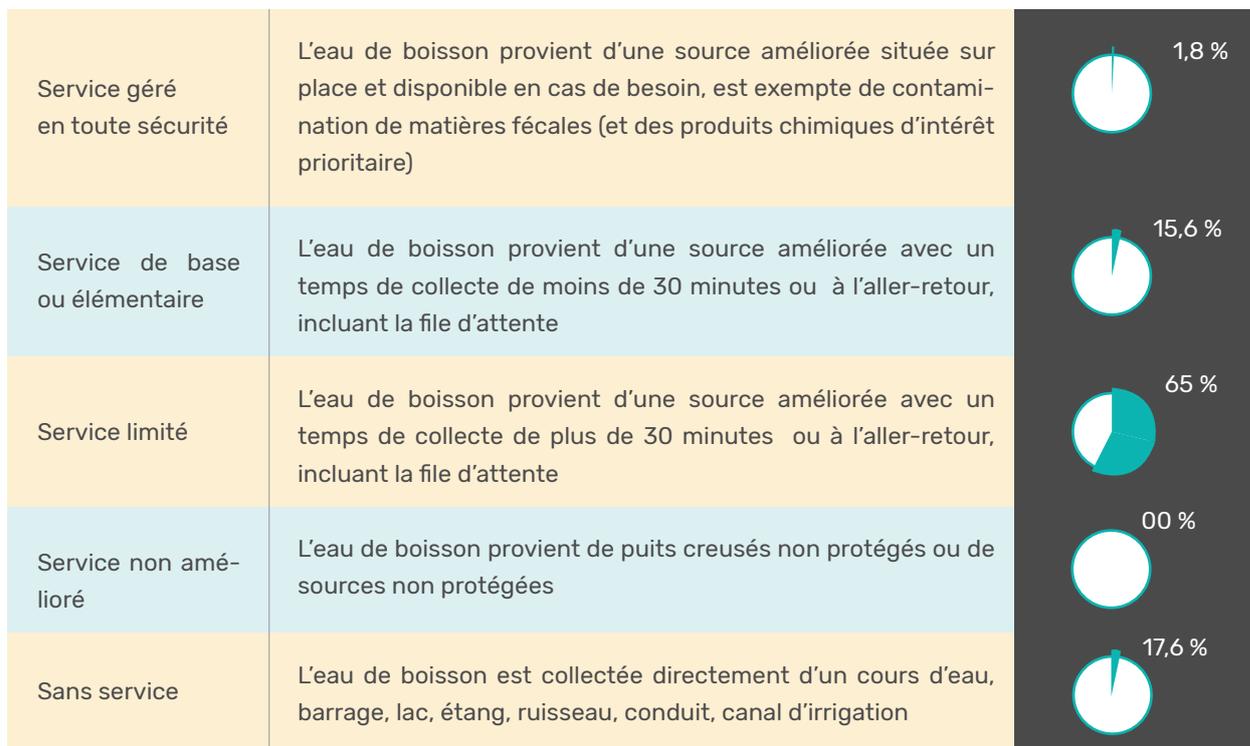
- 1 adduction d'eau potable fonctionnelle ;
- 5 mini adductions d'eau potable toutes fonctionnelles ;
- 1 poste d'eau autonome fonctionnel ;
- 205 forages équipés de pompes à motricité humaine dont 14 en panne ;
- 73 puits cimentés dont 2 non fonctionnels.

Les facteurs clés d'amélioration des services pour réconcilier les taux d'accès avec les aspirations et la demande des usagers sont relatifs à l'accessibilité physique aux quantités d'eau, la qualité de l'eau desservie, la continuité du service ainsi que l'acceptabilité sociale du service en termes de tarification.

« A Torodi ville, le nombre de bornes fontaines est de 17 dont 6 seulement ont l'eau pendant 12 heures par jour. »

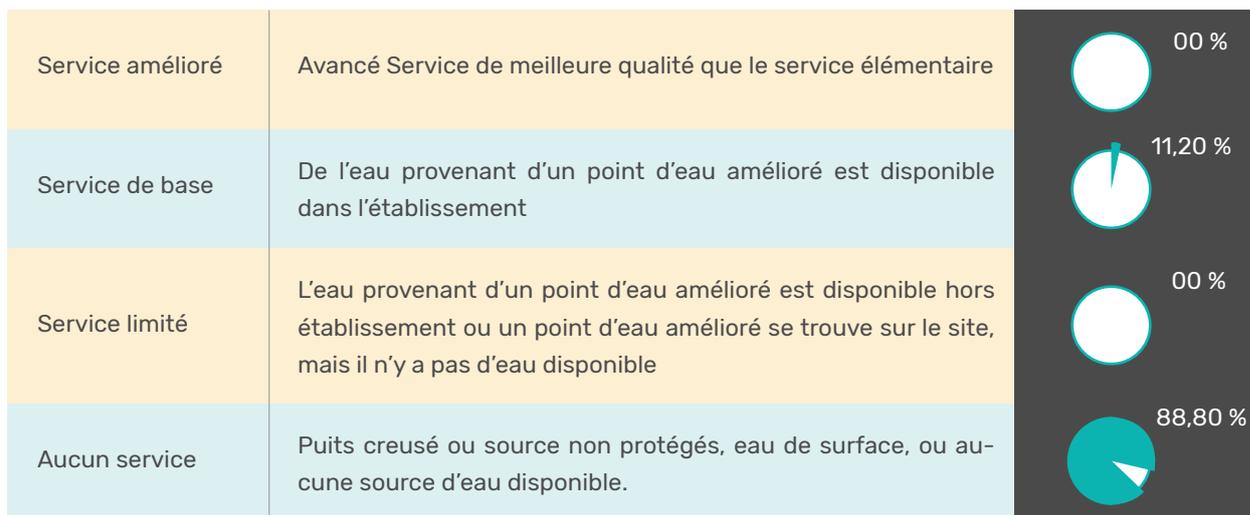


Accès à des services durables d'eau potable



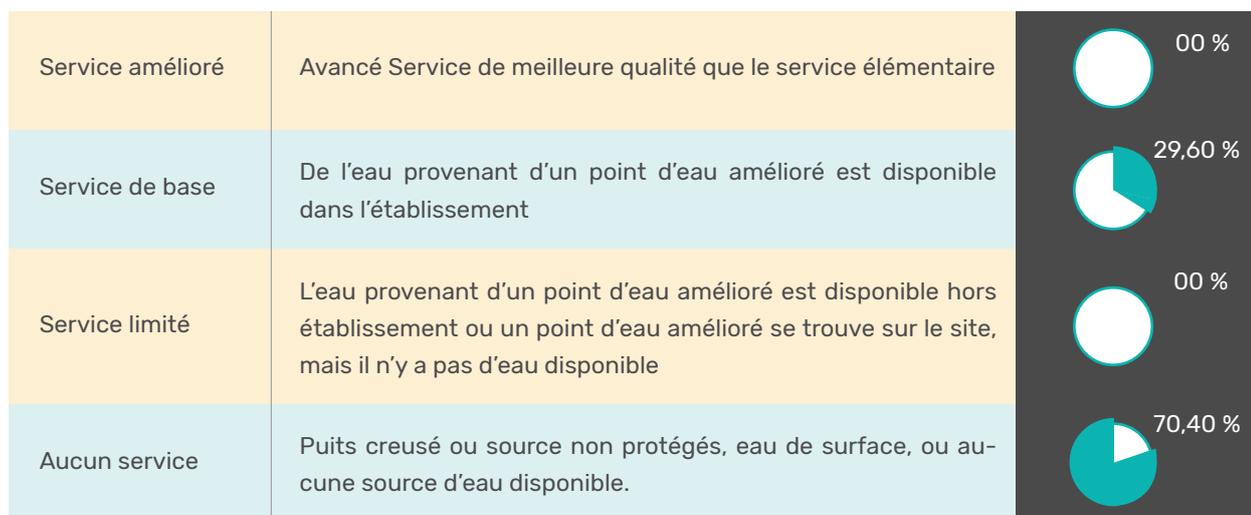
Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. UNICEF - OMS.

Performance de la fourniture d'eau potable dans les établissements scolaires



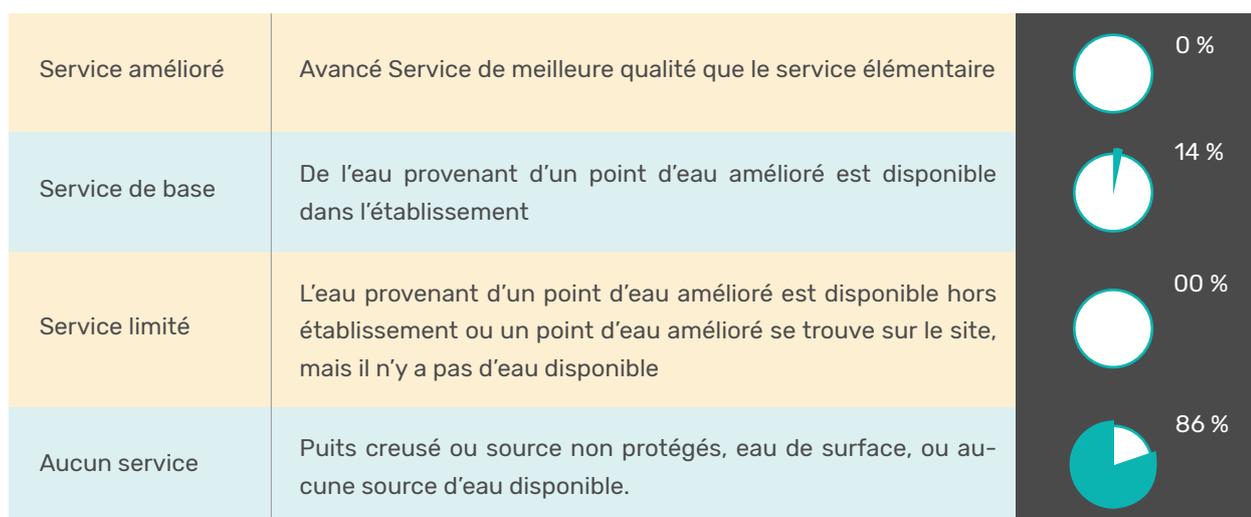
Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. UNICEF - OMS et Rapport diagnostic 2017.

Performance de la fourniture d'eau potable dans les centres de santé



Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. UNICEF - OMS et Rapport diagnostic 2017.

Performance de la fourniture d'eau potable dans les lieux publics (autres lieux de vie)



Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. UNICEF - OMS et Rapport diagnostic 2017.

La performance des opérateurs de la fourniture des services d'AEP

Trois types d'opérateurs occupent le marché de la gestion des services d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Torodi. Il s'agit de la SEEN qui opère en milieu urbain, d'un délégataire qui gère les mini-AEP et les associations des usagers de l'eau qui gèrent les FEPMH et PC en milieu rural.

La revue du système de gestion des infrastructures d'AEP en milieu rural et semi-urbain a marqué une refonte importante des conditions de fourniture des services AEP sur ce périmètre. Elle a permis de passer de la gestion communautaire et par ouvrage à une gestion déléguée qui permet en même temps de professionnaliser des acteurs pour assurer une meilleure fourniture du service conformément aux textes en vigueur à l'heure actuelle.

1.5 LA FOURNITURE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA

La fourniture du service d'assainissement est très peu développée et se limite à l'assainissement liquide à travers la réalisation d'ouvrages de confinement et de stockage.

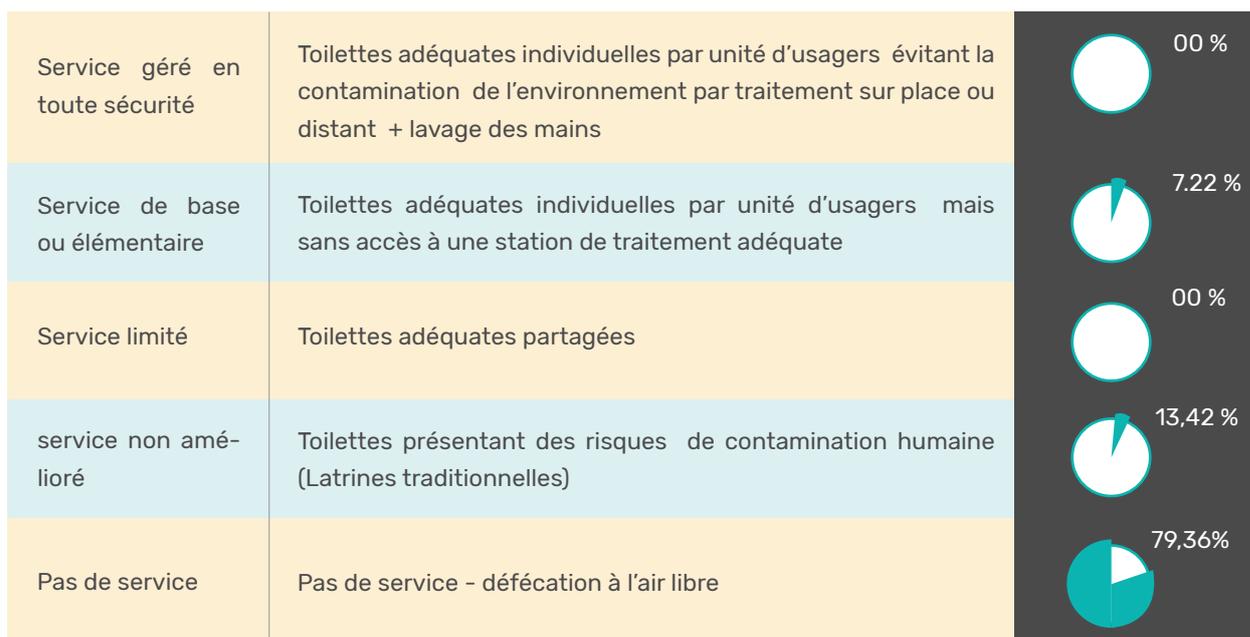
On note :

 Un faible taux d'accès à l'assainissement ;

 La pollution de la ressource en eau par l'orpillage traditionnel et moderne, l'agriculture, les abattoirs, les garages de réparation de véhicules, d'engins et de matériels divers, les hydrocarbures etc. qui réduit la qualité de la ressource en eau douce et augmente les coûts de traitement.

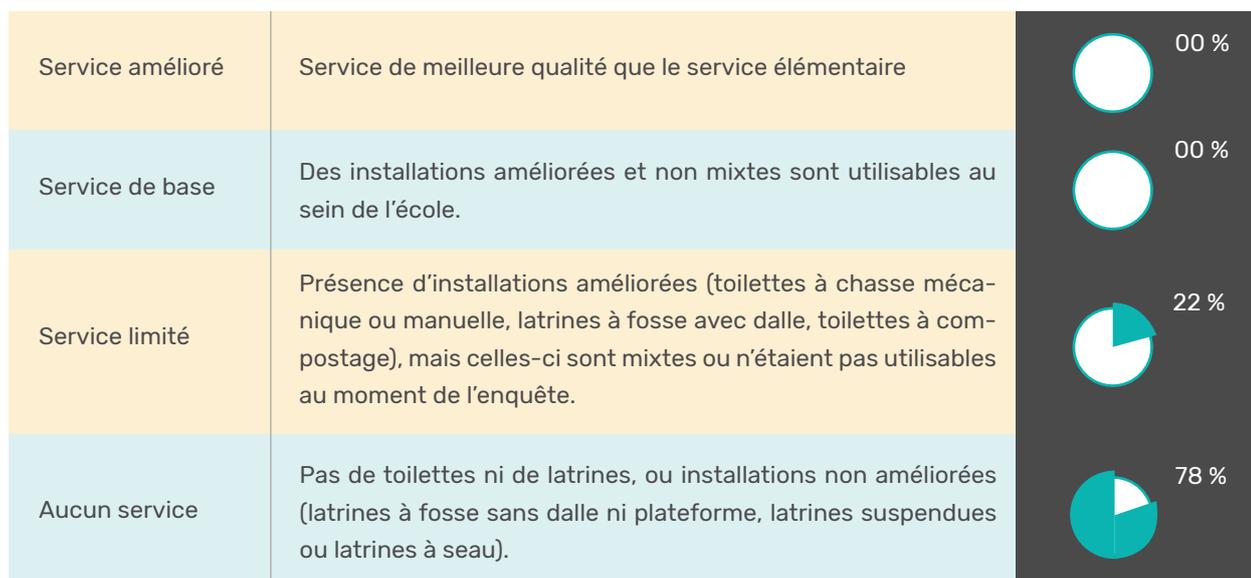
 L'inexistence de dispositifs adéquats de traitement et/ou de valorisation des eaux usées, des excréta et des boues de vidange ;

Performance de l'assainissement familial



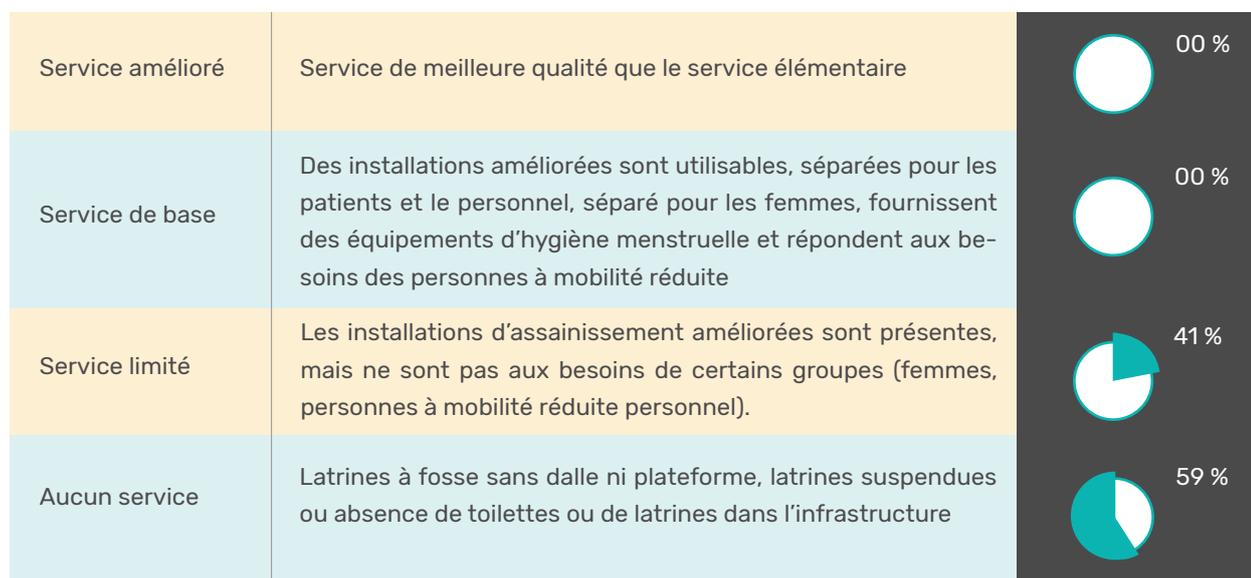
Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. UNICEF – OMS et Rapport diagnostique de 2017 citant le PLEA de 2015.

Performance de l'assainissement dans les établissements scolaires



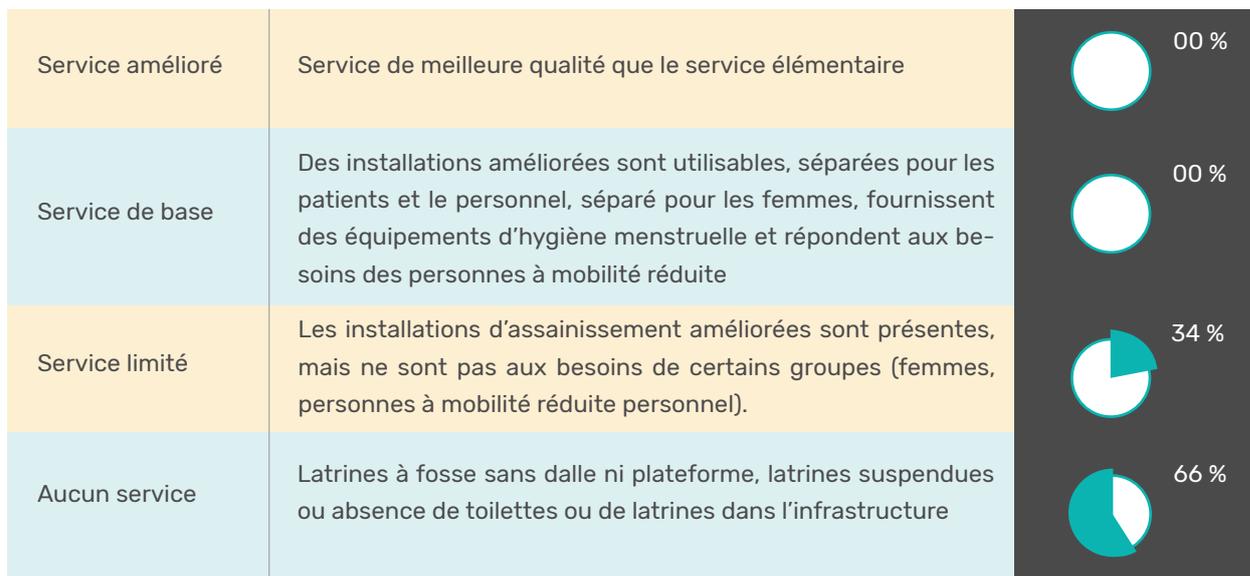
Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. UNICEF - OMS et Rapport diagnostic de 2017 citant le PLEA de 2015.

Performance de l'assainissement liquide dans les centres de santé



Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. UNICEF - OMS et Rapport diagnostic de 2017 citant le PLEA de 2015.

Performance de l'assainissement dans les lieux publics (autres lieux de vie)



Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. UNICEF – OMS et Rapport diagnostic de 2017 citant le PLEA de 2015.

1.6 LE FINANCEMENT DU SECTEUR AEPHA

La réalisation du droit d'accès universel à l'eau et l'assainissement passe entre autres par l'assurance d'un financement adéquat du sous-secteur, c'est-à-dire un financement qui prenne en compte aussi bien le développement des infrastructures que celui des services. Dans ce sens, le financement du sous-secteur selon l'approche des coûts du cycle de vie (LCCA) peut être une réponse à la prise en compte de toutes les dimensions du problème.

L'approche des coûts du cycle de vie (LCCA) vise à atteindre des services WASH adéquats, équitables et durables. Au cœur de cette approche, il faut prendre en compte ce qui est nécessaire pour construire, maintenir, réparer et renouveler un système d'eau (ou d'assainissement), d'où la définition de composantes dans ce cadre. Il s'agit de s'assurer que les différents segments qui permettent la pérennité d'un cycle de vie des installations sont financés et que chacune des parties intéressées (Etat et ses partenaires, commune, Usagers) joue sa partition.

Les financements peuvent provenir de trois sources principales que sont le tarif (usagers), les taxes (budget de l'État, budget des communes) et les transferts (aide internationale). Le tarif correspond au prix payé par l'utilisateur pour l'utilisation du service. Les taxes reversées dans le service proviennent du budget (État / communes), et sont issues de la collecte des impôts. Le budget étatique peut aussi être alimenté par des prêts souverains des bailleurs. Les transferts sont quant à eux essentiellement constitués des dons des bailleurs de la solidarité internationale.



1.7 LES FORCES ET LES FAIBLESSES DES SERVICES D'AEPA

<p>GOUVERNANCE</p>	<p>1. Existence de PLEA et de PDC mis en œuvre ;</p> <p>2. Elaboration/adoption du budget communal à bonne date selon la méthode participative.</p>	<p>1. Inexistence d'un cadre de concertation, de coordination des interventions et de reddition des comptes par la commune ;</p> <p>2. Absence de gouvernance structurée du secteur de l'eau et de l'assainissement dans la commune ;</p> <p>3. Absence de reddition des comptes et d'instances formelles de dialogues entre les citoyens et l'administration communale dans le domaine de l'AEPA;</p> <p>4. Manque d'agents qualifiés pour l'animation des activités dans la perspective du développement des services d'AEPA.</p>
<p>FOURNITURE DES SERVICES D'AEP</p>	<p>1. Fort taux de couverture des services d'eau potable : 77% de la population de la commune ont un accès aux services publics d'eau potable (ancien indicateur).</p>	<p>1. Manque d'agents qualifiés pour l'animation des activités dans la perspective du développement des services d'AEPA.</p>
<p>FOURNITURE DES SERVICES D'AEUE</p>	<p>1. Existence de latrines dans plusieurs lieux publics de la commune.</p>	<p>2. Faible taux d'accès à l'assainissement ;</p> <p>3. Inexistence de dispositifs adéquats de traitement et/ou de valorisation des eaux usées, des excréta et des boues de vidange.</p>
<p>FINANCEMENT DE L'AEPA</p>	<p>1. Elaboration/adoption du budget communal à bonne date et selon l'approche participative ;</p> <p>2. Force de plaidoyer auprès des PTFs par le Maire.</p>	<p>1. Absence de stratégie de mobilisation de financement auprès des PTF ou auprès des acteurs politiques et économiques ;</p> <p>2. Non contribution de la commune au financement du secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement du fait d'insuffisances dans la collecte des ressources.</p>

1.8 LES OPPORTUNITÉS ET LES MENACES DES SERVICES D'AEPA

LES OPPORTUNITÉS	
<p>GOVERNANCE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence de textes portant transfert de ressources et des compétences par l'État aux communes pour la promotion de l'AEPA ; 2. Dynamiques endogènes dans les vil-lages favorables à la prise en charge des questions d'AEPA ; 3. Mise en œuvre de la feuille de route de l'appui à la maîtrise d'ouvrage commune (AMOC) dans le sous-programme gouvernance du PROSEHA ; 4. Existence de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) qui va permettre aux services d'eau potable de disposer de ressources en eau suffisantes et non polluées pour leur activité ; 5. Disponibilité de la population au partage des ressources en eau entre localités.
<p>FOURNITURE DES SERVICES D'AEPA</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en œuvre du PROSEHA pour l'accès universel aux services d'eau en 2030 ; 2. Adoption de l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) et l'approche service par les autorités nationales ; 3. Existence de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) qui va permettre aux services d'eau potable de disposer de ressources en eau suffisantes et non polluées pour leur activité.
<p>FOURNITURE DES SERVICES D'AEUE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en œuvre du PROSEHA pour l'accès universel aux services d'eau en 2030.
<p>FINANCEMENT DE L'AEPA</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Très Fort potentiel de ressources financières internes 2. Existence d'une diversité de partenaires financiers (Etat, ONG, ANFICT, Coopération décentralisée) 3. Disponibilité de la population à contribuer pour les investissements ; 4. existence d'une cellule d'appui au partenariat Public-privé

LES MENACES

1. Tendance des jeunes à une posture de révolte et de défiance suite au déficit croissant de confiance à l'égard des autorités communales ;
2. Insécurité résiduelle dans la région ;
3. Coût élevé et faible disponibilité de l'énergie électrique ;
4. Dynamique associative réduite et peu orientée dans la promotion de l'AEPA ;
5. Non maîtrise de l'accroissement démographique et de l'immigration, induisant une dynamique d'éclosion des villages et de leur hypertrophie .

1. Pollution de la ressource en eau par l'orpaillage traditionnel et moderne, l'agriculture, les abattoirs, les garages de réparation de véhicules, d'engins et de matériels divers, les hydro-carbures etc. qui réduit la qualité de la ressource en eau douce et augmente les coûts de traitement ;
2. Difficultés de mobilisation de la ressource en eau : des déficits en eau persistent dans la commune et cela affecte la qualité du service (continuité du service, consommations spécifiques, qualité de l'eau) ;
3. Ruptures fréquentes de la fourniture d'eau et extension réduite au niveau du réseau géré par la SEEN à Torodi.

1. Insuffisance d'opérateurs de vidanges mécaniques dans la commune.

1. Le financement des services d'eau n'est pas spécifié dans la nomenclature budgétaire.

1.9 ENJEUX ET DEFIS

- Etat sanitaire et nutritionnel des populations et qualité de vie des ménages;
- Conditions de vie des femmes et des enfants, chargés de la corvée d'eau;
- Santé environnementale (salubrité de la commune)
- Climat social inclusif et crédibilité des autorités communales
- Emplois locaux effectifs ou potentiels (petites entreprises de construction, de gestion et d'entretien)
- Potentiel d'activités économiques nouvelles, comme l'élevage, la petite agro-industrie



Au plan de la gouvernance	Au plan technique
<p>Création d'un climat social inclusif et crédibilité des autorités communales ;</p>	<p>Mobilisation des ressources en eau pour faire face à la forte croissance de la demande;</p> <p>Amélioration de la santé publique et de l'environnement, en bouclant le cycle de l'assainissement, source de progrès et de résilience des communautés ;</p> <p>Amélioration de la santé des populations et de la qualité de vie des ménages ;</p> <p>Renforcement de la sécurité en eau des populations.</p>



Au plan financier

Amélioration de la couverture des charges financières des services AEPA par des ressources endogènes ;

Au plan de la gouvernance

Au plan technique

Au plan financier



2ème partie

STRATEGIE COMMUNALE POUR L'ACCES UNIVERSEL AUX SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le Code des Collectivités Territoriales confère à la commune, le rôle de maître d'ouvrage des services d'eau potable et d'assainissement dans l'espace communal. Il s'agit pour la commune d'assurer un service public d'AEPHA pour satisfaire les besoins des populations de la commune.

Par définition, un service public est une action d'intérêt général qu'accomplit une administration pour le bien de ses usagers en ayant pour principes : de servir tout le monde, partout, à tout moment, de les traiter équitablement, de les faire contribuer aux frais occasionnés par le service, de l'adapter à l'évolution des mœurs, du peuplement et des techniques.

La présente stratégie communale qui découle du Code des Collectivités Territoriales vise à améliorer ce service public. Elle a été structurée autour des points suivants : (i) des fondements, (ii) des buts poursuivis par la commune, (iii) des principaux changements, (iv) des leviers à activer, (v) des axes stratégiques et (vi) des mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation



EN 2030, LA COMMUNE DE TORODI EST UNE COMMUNE OU LA POPULATION AURA ENTIEREMENT ACCES A L'EAU POTABLE ET A DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT ADEQUATS EFFECTIVEMENT FREQUENTES ET OU SERA DEVELOPPEE UNE BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

2.1 FONDEMENTS DE LA STRATEGIE COMMUNALE

Les référentiels nationaux et internationaux du développement de l'AEPA



Au niveau mondial et régional

Les ODD adoptés en 2015 par les Etats membres des Nations Unies, constituent le référentiel pour la mise en œuvre du développement durable au niveau national aux niveaux sous régional et mondial. L'objectif 6 relatif à l'eau et à l'assainissement est de « *garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau* ».

Au niveau régional, à la suite de l'AfricaSan tenu en 2014, les gouvernements africains à travers la déclaration de N'gor (au Sénégal) s'engagent en mai 2015, à consacrer 0.5% du PIB de leur pays, à l'assainissement.

« garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».



Au niveau national

-  La décentralisation et implication des communes dans la gestion de l'eau, l'hygiène et l'assainissement ;
-  La GIRE : gestion par bassin versant ;
-  La régulation du secteur de l'eau ;
-  La mise en œuvre PROSEHA à l'horizon 2030 ;
-  Les Objectifs de Développement Durable ;
-  Le Pan d'Action National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) ;
-  Les textes législatifs et réglementaires et les documents relais au secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement.



Au niveau communal

L'existence de PLEA et de PDC mis en œuvre ;
Le code des collectivités territoriales.



TORODI EST UNE
REFERENCE

LES PERFORMANCES COM-
MUNALES SONT RECONNUES
AU NIVEAU NATIONAL ET
CITEES EN EXEMPLE



La gouvernance communale dynamique

- 🌱 L'exécutif communal exerce son leadership
- 🌱 Les acteurs participent de façon organisée
- 🌱 Les services techniques et administratifs communaux fonctionnent de façon ordonnée

POUR TOUS	PARTOUT	A TOUT MOMENT
La gouvernance est inclusive : toutes les parties prenantes sont sensibilisées pour une pleine implication	L'action publique est effective en milieu urbain et rural	L'exécutif communal : <ul style="list-style-type: none"> - Effectue un suivi régulier du fonctionnement des services, - Informe régulièrement la population.



Accès à des services durables d'eau potable

- 🌱 Selon les normes et critères en vigueur au Niger (échelles de service du JMP)
- 🌱 Non régression

POUR TOUS	PARTOUT	A TOUT MOMENT
Tout habitant en dispose quelles que soient ses conditions sociales : en particuliers les personnes vulnérables (personnes à faibles revenus, personne vivant avec un handicap et les personnes ayant des besoins particuliers)	L'accès au service est amélioré : <ul style="list-style-type: none"> -dans les ménages, -dans les écoles et les centres de santé, -dans les lieux de cultes, -dans les autres lieux publics : gares, marchés, abattoirs, grands axes routiers. 	En milieu rural les distances sont réduites. En milieu urbain, toutes les zones y compris les quartiers non lotis sont couvertes par la distribution (Réseau, BF et BP). Le réseau est fiable aux PMH (maintenance préventive, entretien, maintenance curative). Le un service continu au niveau des adductions d'eau potable.





Accès à des services durables d'assainissement

-  Selon les normes et critères en vigueur au Niger (échelles de service du JMP)
-  Non régression

POUR TOUT	PARTOUT	A TOUT MOMENT
<p>Tout habitant en dispose quelles que soient ses conditions sociales : en particuliers les personnes vulnérables (personnes à faibles revenus, personne vivant avec un handicap et les personnes ayant des besoins parti-</p>	<p>culiers) L'accès au service est amélioré : - dans les ménages, - dans les écoles et les centres de santé, - dans les lieux de cultes, - dans les autres lieux publics : gares, marchés, abattoirs, grands</p>	<p>axes routiers. L'offre de construction des ouvrages d'assainissement est assurée. L'offre de service de vidange de qualité est assurée. Les boues de vidanges ou les excréta sont traités avec le moins de risque pour la santé humaine et l'environnement</p>

Vision et principes de la commune



Vision

La vision de l'autorité communale relative à l'approvisionnement à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement liquide dans la perspective de l'ODD 6:

« En 2030, la commune de Torodi est une commune où la population aura entièrement accès à l'eau potable et a des ouvrages d'assainissement adéquats effectivement fréquentes et où sera développée une bonne gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement »



PRINCIPES

La commune de Torodi retient les principes ci-dessous qui guideront le présent plan.

Redevabilité	<p>Les principaux acteurs (mairie, services techniques déconcentrés, opérateurs de service, ONG/Associations) sont tenus à rendre compte de leurs actions. La redevabilité renvoie à :</p> <p>La reddition des comptes qui se fait selon trois modalités : la disponibilité des informations et données, le rapportage et le compte-rendu public.</p> <p>La responsabilité par rapport aux actes posés par les acteurs, notamment quand ceux-ci sont négatifs. Ce qui justifie l'application de taxe ou d'amende en cas de pollution et de redevance en cas de prélèvement d'eau en quantité importante ou l'application de sanctions administratives ou morales en cas de violation des droits humains.</p>
Equité et non-discrimination	<p>L'accès à l'eau potable, l'hygiène et à l'assainissement se fait sans discrimination aucune et obéit aux règles établies. La répartition des ouvrages se fait sans disparités zonales. La commune favorise l'accès à l'AEPHA pour les personnes vulnérables et garantit l'égalité de traitement de tous les citoyens.</p>
Participation et inclusion	<p>Implication de toutes les couches sociales y compris la diaspora à travers leurs contributions sociales, technique ou financière.</p>
Transparence et accès à l'information	<p>La commune assure la disponibilité et l'accessibilité de l'information relative à son action en matière de fourniture des services d'AEPHA. Ceci sans la nécessité de demandes spécifiques.</p>
Solidarité	<p>Valorisation des mécanismes sociaux ou institutionnels assurant la protection, le partage et la mutualisation.</p>

2.2 BUTS POURSUIVIS ET CONVERGENCES



En matière d'approvisionnement en eau potable :

- Assurer l'accès à l'eau potable à toute la population (aux niveaux des ménages, des établissements scolaires, des formations sanitaires et des autres lieux de vie) de la commune ;
- Développer une bonne gouvernance de l'eau et de l'assainissement c'est-à-dire gérer efficacement et démocratiquement le secteur dans l'intégrité et selon l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) ;



En matière d'assainissement:

- Assurer l'accès à l'assainissement et à l'hygiène à toute la population (aux niveaux des ménages, des établissements scolaires, des formations sanitaires et des autres lieux de vie) de la commune
- Développer une bonne gouvernance de l'eau et de l'assainissement c'est-à-dire gérer efficacement et démocratiquement le secteur dans l'intégrité et selon l'approche fondée sur les droits humains (AFDH).



En matière de GIRE :

- Assurer la disponibilité et la protection des ressources en eau pour la satisfaction des besoins des populations de la commune.



En termes de convergences, ces buts poursuivis par la commune de Torodi s'inscrivent à plusieurs niveaux, à savoir :

- 🌱 Au plan temporel, dans la réalisation du PROSEHA 2030, le plan stratégique balise le cheminement de la commune en vue de l'atteinte des résultats de l'ODD 6.
- 🌱 Au plan programmatique, le plan stratégique est un référentiel de la programmation et de la conduite des actions dans le domaine de l'AEPHA. Ainsi, toute intervention devra être en lien avec les axes définis et contribuer à l'atteinte d'un ou de plusieurs de ses résultats.
- 🌱 Au plan de l'approche des usagers, le plan stratégique intègre dans sa mise en œuvre l'approche fondée sur les droits humains qui impose la prise en compte du genre et des personnes vulnérables ou pauvres.
- 🌱 Au plan spatial, la mise en œuvre de certains volets d'activités du plan stratégique sera faite à travers la coopération intercommunale.



2.3 PRINCIPAUX CHANGEMENTS



1-L'amélioration de l'accès aux services

- 🌱 Rendre effectif l'approche service. En matière d'AEP elle exige la qualité, la quantité et la disponibilité effective de l'eau, ainsi que des prix abordables pour toutes les catégories d'usagers. En matière d'accès à l'assainissement liquide, l'approche service intègre le confinement, le déstockage hygiénique, le traitement et la valorisation afin de réduire les risques pour la santé de l'homme et de l'environnement.
- 🌱 Prendre en compte des besoins particuliers (personnes vivant avec un handicap, femmes et jeunes filles, enfants) et les personnes vulnérables ;
- 🌱 Soutenir la valorisation des sous-produits de l'assainissement liquide ;
- 🌱 Appliquer la planification axée sur les résultats ;
- 🌱 S'aligner sur les indicateurs d'accès aux services de l'ODD 6.1 (eau potable) et de l'ODD 6.2 (assainissement) en prenant en compte les réalités locales ;
- 🌱 Améliorer la mobilisation de financements endogènes au profit des services d'AEPHA.



2- La gestion des services



- Prendre en compte l'approche fondée sur les droits humains à l'AEPA;
- Professionaliser la gestion du service au niveau des PMH et des mini--AEP ;
- Organiser la gestion de la filière de l'assainissement liquide.



3- La mobilisation sociale

- Lever les barrières socio-culturelles à la priorisation de l'assainissement et à la consommation des sous-produits de l'assainissement le cas échéant ;
- Intégrer la capacitation citoyenne dans la mobilisation sociale.



4- La GIRE

- Favoriser une utilisation rationnelle et efficace de la ressource en eau.



2.4 LEVIERS A ACTIVER

La mise en œuvre du plan stratégique requiert l'activation de certains leviers aux fins d'accélérer en toute efficacité le processus, car l'horizon 2030 apparaît contraignant. Il s'agit du leadership et du partenariat.



1- Leadership communal

De façon globale, la commune à travers toutes ses composantes, est l'acteur central pour la conduite du processus avec le soutien de l'Etat et des PTF. En l'occurrence, le conseil municipal, le Maire et l'administration communale constituent le trio qui doit porter le développement des services d'AEPHA.

Le leadership communal est porté par le maire qui bénéficie du soutien permanent du Conseil municipal.

Le Maire et son administration sont aux avant-postes, pour assurer l'effectivité de l'accès des services aux populations. Ils assurent la responsabilité des activités suivantes : l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions, l'organisation et l'animation des acteurs, la collaboration proactive avec les services techniques déconcentrés, la recherche de financement, la commande publique et le suivi-évaluation de l'avancement du processus.

Le leadership communal est porté sur les valeurs ci-après :

Le partage

Tous les acteurs collaborent pour établir des relations de confiance et participent efficacement aux actions de développement en matière d'eau et d'assainissement. Ils promeuvent l'intercommunalité.

L'équité

L'accès à l'eau et à l'assainissement se fait sans discrimination aucune et obéit aux règles établies. La répartition des ouvrages se fait sans disparités zonales. La commune favorise l'accès à l'AEPHA pour les plus défavorisés et garantit l'égalité de traitement de tous les citoyens usagers.

La solidarité

Tous les acteurs se font confiance et se soutiennent mutuellement en toute circonstance. Ils se concertent dans la recherche d'une meilleure synergie d'actions. La commune de TORODI fait de la solidarité et de la collaboration entre les acteurs, des atouts pour développer son efficacité et ses performances en matière de service public d'eau et d'assainissement.

L'intégrité

La gestion des ressources se fait dans la transparence à l'exclusion de tout acte de corruption, de détournement, de concussion et de conflits d'intérêts. La commune réalise sa mission avec le souci du respect de ses engagements.



2- Partenariats

Il est indispensable que la commune parvienne à susciter et développer des partenariats opérationnels lui permettant de relever tous les défis. Les principaux partenariats à consolider sont les suivants :

- Partenariat avec les autres communes pour développer le service ;
- Partenariat avec les organismes/instruments mis en place par l'Etat pour le financement des investissements au niveau des communes ;
- Partenariat avec les PTF pour financer les infrastructures et l'amélioration de la gestion afin atteindre les objectifs de croissance, d'innovation, et de consolidation ;
- Partenariat avec la société civile, notamment avec les associations locales à base communautaire qui sont à mettre à contribution pour la mobilisation et l'adhésion sociales y compris la levée des barrières socio-culturelles ;
- Partenariat avec les ressortissants et les opérateurs économiques ;
- Partenariat public-privé, à travers des modalités contractuelles pertinentes, pour la fourniture de biens, services et travaux, la gestion des services.



2.5 AXES STRATEGIQUES

L'atteinte de l'ODD6 exige (i) des autorités compétentes et engagées avec des ressources budgétaires suffisantes par rapport aux besoins, (ii) des opérateurs professionnels et motivés par les performances de leurs affaires, (iii) des usagers conscients de leurs droits et devoirs y compris en termes de financement des coûts des services, (iv) des structures d'appui-conseil compétentes, créatives et réactives, (v) des partenaires financiers engagés, (vi) un cadre législatif, juridique et réglementaire favorable dont les autorités nationales ont la principale responsabilité, (vii) des solutions techniques et technologiques couvrant tous les aspects de la fourniture des services et adaptées aux exigences des populations et des spécificités géographiques.

Le plan stratégique prend en compte ces exigences et s'articule autour de quatre axes stratégiques définis sur la base d'une approche systémique qui prend en compte les exigences de la réalisation de l'ODD6 et tous les maillons de la chaîne de fourniture des services AEPA.

Les axes stratégiques complémentaires sont les suivants:

- ♻️ Accroissement de la performance institutionnelle de la mairie
- ♻️ Accès universel à des services d'eau potable continus et améliorés
- ♻️ Accès universel à des services continus et adéquats d'assainissement
- ♻️ Renforcement des capacités de participation citoyenne.





Axe stratégique 1 :

ACCES UNIVERSEL A DES SERVICES CONTINUS ET AMELIORES D'EAU POTABLE

Assurer l'accès à l'eau potable à toute la population (aux niveaux des ménages, des établissements scolaires, des formations sanitaires et des autres lieux de vie) de la commune

Résultats intermédiaires :

R2.1 : la demande en eau pour les besoins domestiques est satisfaite

R2.2 : l'accès à l'eau est assuré dans tous les villages et quartiers de la commune

Résultats stratégiques :

R1 : les populations bénéficient d'une alimentation en eau de façon continue 24 h/24

Axe stratégique 2 :

ACCÈS UNIVERSEL À DES SERVICES CONTINUS ET ADÉQUATS D'ASSAINISSEMENT

Résultats intermédiaires :

R2.1 : la demande en ouvrages d'assainissement pour les différents besoins est satisfaite

R2.2 : l'accès à l'assainissement est assuré dans tous les villages et quartiers de la commune

R2.3 : la gestion des eaux usées et des boues de vidange est structurée/organisée dans l'espace communal

Résultats stratégiques :

R1 : tous les villages et quartiers de la commune sont certifiés FDAL

R2 : la gestion des eaux usées et des boues de vidange est assurée

Axe stratégique 3:

AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Développer une bonne gouvernance de l'eau et de l'assainissement c'est-à-dire gérer efficacement et démocratiquement le secteur dans l'intégrité et selon l'approche fondée sur les droits humains (AFDH).

Résultats intermédiaires :

R3.1 : les obligations de la commune au titre des compétences transférées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont mises en œuvre,

R3.2 : un dispositif de suivi de la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement est mise en œuvre,

R3.3 : un cadre de mise en œuvre de l'AFDH est fonctionnel,

Résultats stratégiques :

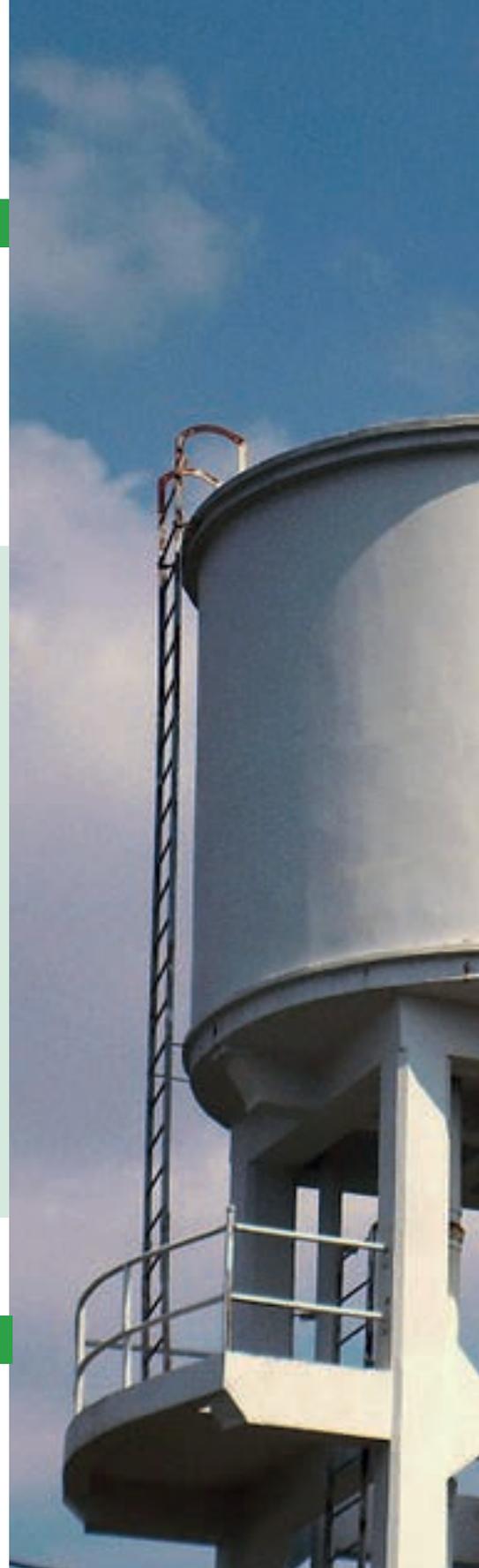
R1 : la mobilisation des ressources dans le cadre de la gestion du service public d'eau et d'assainissement permet à la commune de contribuer à la réalisation et à l'entretien des infrastructures

R2 : les citoyens sont défendus en application de l'Approche Fondée sur les Droits Humains

Axe stratégique 4:

RENFORCEMENT DE LA MOBILISATION ET DE LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Assurer la disponibilité et la protection des ressources en eau pour la satisfaction des besoins des populations de la commune





Résultats intermédiaires :

R4.1 : les ressources en eau sont mobilisées conformément à la demande

R4.2 : la protection des ressources en eau est assurée dans toute la commune

R4.3 : la connaissance et la gestion des ressources en eau est améliorée

R4.4 : les ressources en eau exploitées sont de bonne qualité

Résultats stratégiques :

R1 : la demande en eau est satisfaite

TABLEAUX DE BORD DES EXTRANTS DES AXES

Etabli par axe stratégique, chaque tableau de bord permet de cerner la période d'effectivité des résultats intermédiaires et des extrants afin de conférer l'atteinte du résultat stratégique rattaché à l'axe.

Leadership communal

Le partage

La solidarité

L'équité

L'intégrité

Axe stratégique 1 : Accès universel à des services continus et améliorés d'eau potable	PERIODE INDICATIVE DE MISE EN ŒUVRE		
	2018 - 2020	2021 - 2025	2026 - 2030
R1 : les populations bénéficient d'une alimentation en eau de façon continue 24h /24			
Ri 1.1 : la demande en eau pour les besoins domestiques est satisfaite			
Extrant 1.1.1 les enquêtes sont réalisées	*	*	*
Extrant 1.1.2 les besoins en eau sont quantifiés	*	*	*
Extrant 1.1.3 les besoins en investissements sont estimés	*	*	*
Extrant 1.1.4 les études d'exécution sont réalisées	*	*	*
Extrant 1.1.5 les financements sont mobilisés	*	*	*
Extrant 1.1.6 les investissements sont réalisés	*	*	*
Ri 1.2 : l'accès à l'eau est assuré dans tous les villages de la commune			
Extrant 1.2.1 les populations sont sensibilisées sur les conditions d'accès au service	*	*	*
Extrant 1.2.2 les branchements sont réalisés	*	*	*
Extrant 1.2.3 la continuité du service est assurée	*	*	*
Axe stratégique 2 : Accès universel à des services continus et adéquats d'assainissement			
R1 : tous les villages de la commune sont certifiés FDAL			
Ri 2.1 : La demande en ouvrages d'assainissement pour les différents besoins est satisfaite			
Extrant 2.1.1 les populations sont sensibilisées sur la nécessité de se doter d'ouvrages d'assainissement	*	*	*
Extrant 2.1.2 les besoins en assainissement sont connus	*	*	*
Extrant 2.1.3 les conditions d'octroi des micro-crédits latrines sont connues		*	*
Extrant 2.1.4 les investissements nécessaires sont estimés	*	*	*
Extrant 2.1.5 les financements sont mobilisés	*	*	*
Extrant 2.1.6 les ouvrages sont réalisés	*	*	*
Ri 2.2 : L'accès à l'assainissement est assuré dans tous les villages et quartiers de la commune			
Extrant 2.2.1 des campagnes de Communication pour un Changement de Comportement sont réalisées	*	*	*

Extrant 2.2.2 les contrôles sur l'entretien et l'utilisation des ouvrages d'assainissement sont organisés	*	*	*
Extrant 2.2.3 un prix pour récompenser les villages et ou ménages modèles est créé	*	*	*
Extrant 2.2.4 les usagers et les responsables des lieux publics sont sensibilisés	*	*	*
Extrant 2.2.5 la gestion des latrines publiques est organisée		*	*
Extrant 2.2.6 les contrôles sont effectués pour s'assurer de l'utilisation et l'entretien des ouvrages		*	*
R2 : la gestion des eaux usées et des boues de vidange est assurée			
Ri 2.3 : la gestion des eaux usées et des boues de vidange est structurée/organisée dans l'espace communal			
Extrant 2.3.1 des campagnes d'Information Education communication sont menées sur les risques liés à la mauvaise gestion des eaux usées et des boues de vidange		*	*
Extrant 2.3.2 des textes sont pris pour réglementer le domaine de l'hygiène et l'assainissement dans la commune		*	*
Extrant 2.3.4 les études d'identification des sites d'implantation des ouvrages de déversement sont faites		*	*
Extrant 2.3.5 les financements pour la réalisation des ouvrages sont mobilisés		*	*
Extrant 2.3.6 les ouvrages sont réalisés		*	*
Extrant 2.3.7 la gestion des ouvrages est confiée à des opérateurs privés		*	*
Extrant 2.3.8 un dispositif de contrôle du respect des règles par la population est mis en œuvre		*	*
Axe stratégique 3 : Amélioration de la gouvernance en matière d'eau et d'assainissement			
R1 : la mobilisation des ressources dans le cadre de la gestion du service public d'eau et d'assainissement permet à la commune de contribuer à la réalisation et à l'entretien des infrastructures			
Ri 3.1 : les obligations de la commune au titre des compétences transférées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont mises en œuvre			
Extrant 3.1.1 les textes et documents du secteur sont recensés	*		
Extrant 3.1.2 les textes et documents du secteur sont vulgarisés auprès de la population et des autres acteurs	*	*	*

Extrant 3.1.3 les textes et documents du secteur sont appliqués	*	*	*
Extrant 3.1.4 les investissements nécessaires sont planifiés	*	*	*
Extrant 3.1.5 un plan de financement faisant ressortir la contribution de la commune est élaboré	*	*	*
Extrant 3.1.6 les projets et programmes sont mis en œuvre	*	*	*
Extrant 3.1.7 un service municipal en charge de l'eau et de l'assainissement (SMEA) est créé	*		
Ri 3.2 : un dispositif de suivi de la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement est mis en œuvre			
Extrant 3.2.1 la gestion du service public d'eau et d'assainissement est déléguée conformément aux textes en vigueur	*	*	*
Extrant 3.2.2 une structure d'Appui Conseil du service public d'eau et d'assainissement est recrutée	*	*	*
Extrant 3.2.3 les capacités des AUSPE sont renforcées pour leur permettre de jouer leur rôle de relais de la commune	*	*	*
Extrant 3.2.4 un rapport circonstancié de la commission finances de la commune sur la répartition des recettes conformément aux textes en vigueur est restitué		*	*
Extrant 3.2.5 les clés de répartition des recettes sont respectées conformément aux textes en vigueur	*	*	*
R2 : les citoyens sont défendus en application de l'Approche Fondée sur les Droits Humains			
Ri 3.3 : un cadre de mise en œuvre de l'AFDH est fonctionnel			
Extrant 3.3.1 tous les acteurs sont sensibilisés sur AFHD		*	*
Extrant 3.3.2 les capacités de la société civile sont renforcées sur l'approche AFHD		*	*
Extrant 3.3.3 les rencontres de reddition des comptes sont tenues conformément aux textes		*	*
Extrant 3.3.4 les acteurs sont impliqués dans le choix des investissements le concernant		*	*
Extrant 3.3.5 l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des personnes vulnérables est facilité		*	*
Extrant 3.3.6 les femmes sont impliquées dans tout le cycle de mise en œuvre de projet du secteur, dans la commune		*	*
Extrant 3.3.7 les responsabilités clés sont confiées aux femmes dans les structures de gestion	*	*	*
Ri 3.4 la commune assure la coordination de l'intervention des différents acteurs			
Extrant 3.4.1 les cadres de concertation sectoriels sont créés	*		

Extrant 3.4.2 les cadres de concertation sont animés régulièrement	*	*	*
Extrant 3.4.3 les recommandations des cadres de concertation sont mises en œuvre	*	*	*
Extrant 3.4.4 les représentants des acteurs locaux sont impliqués dans les cadres de concertation	*	*	*
Extrant 3.4.5 les dispositions pertinentes du code général des collectivités territoriales sont rappelées aux partenaires		*	*
Extrant 3.4.6 des contrôles de conformité des réalisations par rapport au à la programmation effectués	*	*	*
Ri 3.5 : le référentiel des ouvrages d'eau et d'assainissement existant est à jour			
Extrant 3.5.1 les ouvrages qui ne figurent pas dans le référentiel sont recensés	*	*	*
Extrant 3.5.2 une base de données fiable est mise en place au niveau de la commune		*	*
Extrant 3.5.3 les revues annuelles de programmation de toutes les interventions du secteur sont tenues dans la commune	*	*	*
Ri 4.1 : la connaissance des ressources en eau est améliorée			
Extrant 4.1.1 toutes les études hydrogéologiques sont actualisées		*	
Axe stratégique 4 : Renforcement de la connaissance, de la mobilisation et de la protection des ressources en eau			
R1 : la demande en eau est satisfaite			
Ri 4.2 : les ressources en eau sont mobilisées conformément à la demande			
Extrant 4.2.1 les ouvrages sont réalisés là où il y a les besoins	*	*	*
Extrant 4.2.2 les normes en matière d'équipement des forages sont respectées	*	*	*
Ri 4.3 la protection des ressources en eau est assurée dans tous les villages et quartiers de la commune			
Extrant 4.3.1 les périmètres de protection immédiats sont réalisés autour des ouvrages	*	*	*
Extrant 4.3.2 les activités polluantes sont interdites à proximité des périmètres de protection	*	*	*
Extrant 4.3.3 les critères d'exploitation des ouvrages sont déterminés	*		
Extrant 4.3.4 une stratégie nationale d'éducation et de communication environnementale est développée et mise en œuvre		*	*
Ri 4.4 : les ressources en eau exploitées sont de bonne qualité			
Extrant 4.4.1 la qualité de l'eau est contrôlée périodiquement		*	*

Logique des résultats du plan stratégique

Missions, vision et valeurs



Mission

Dans le cadre de la décentralisation, la commune de Torodi a pour mission dans le domaine de l'AEPA la création et la gestion des infrastructures pour la satisfaction des besoins de la population dans le respect de l'approche fondée sur les droits humains.



Vision

« La commune de Torodi sera en 2030, une commune où la population aura entièrement accès à l'eau potable et à des ouvrages d'assainissement adéquats effectivement fréquentés et où sera développée une bonne gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement ».



Principes

L'équité et la non-discrimination, la participation et l'inclusion, la transparence et l'accès à l'information



Valeurs

Partage, Solidarité, Equité, Intégrité

Axes stratégiques



Axe stratégique 1 :

Assurer l'accès à l'eau potable à toute la population (aux niveaux des ménages, des établissements scolaires, des formations sanitaires et des autres lieux de vie) de la commune



Axe stratégique 2 :

Assurer l'accès à l'assainissement et à l'hygiène à toute la population (aux niveaux des ménages, des établissements scolaires, des formations sanitaires et des autres lieux de vie) de la commune



Axe stratégique 3 :

Développer une bonne gouvernance de l'eau et de l'assainissement c'est-à-dire gérer efficacement et démocratiquement le secteur dans l'intégrité et selon l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)



Axe stratégique 4 :

Assurer la disponibilité et la protection des ressources en eau pour la satisfaction des besoins des populations de la commune

Résultats stratégiques



Les populations bénéficient d'une alimentation en eau de façon continue 24h /24



Tous les villages et quartiers de la commune sont certifiés FDAL

 La mobilisation des ressources dans le cadre de la gestion du service public d'eau et d'assainissement permet à la commune de contribuer à la réalisation et à l'entretien des infrastructures

 Les citoyens sont défendus en application de l'Approche Fondée sur les Droits Humains

 La demande en eau est satisfaite

 La gestion des eaux usées et des boues de vidange est assurée

Résultats intermédiaires

 R1.1 : La demande en eau des besoins domestiques est satisfaite

 R3.1 : Les obligations de la commune au titre des compétences transférées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont mises en œuvre,

 R2.1 : La demande en ouvrages d'assainissement pour les différents besoins est satisfaite

 R4.1 : Les ressources en eau sont mobilisées conformément à la demande

Résultats intermédiaires

 R1.2 : L'accès à l'eau est assuré dans tous les villages de la commune

 R2.2 : L'accès à l'assainissement est assuré dans tous les villages et quartiers de la commune

 R3.2 : Un dispositif de suivi de la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement est mise en œuvre,

 R4.2 : La protection des ressources en eau est assurée dans toute la commune

 R1.3 : L'accès à l'eau est assuré dans tous les quartiers du chef-lieu de la commune

 R2.3 : La gestion des eaux usées et des boues de vidange est structurée/organisée dans l'espace communal

 R3.3 : Un cadre de mise en œuvre de l'AFDH est fonctionnel

 R4.3 : La connaissance et la gestion des ressources en eau est améliorée

2.6 MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

Les activités d'implantation :

 1- La première étape du processus sera l'appropriation interne du PSCEA par le conseil et l'exécutif municipaux. En effet, il a été constaté dans le cas des PDC qu'une fois le plan adopté et jugé conforme par la tutelle, il y a très peu d'action de vulgarisation interne aux membres du conseil municipal et au personnel municipal.

 2- Ensuite, il faut vulgariser (et de manière permanente) le PSCEA auprès de tous les acteurs, y compris la diaspora, à travers l'organisation de tables rondes ou de foras ciblés, car tous les acteurs doivent internaliser les éléments importants contenus dans le plan.

 3- Il sera nécessaire de renforcer les capacités des structures appropriées à mettre en place, notamment une cellule de pilotage au secrétariat général avec la supervision du Président du Conseil Municipal. Les commissions spécialisées de la commune doivent être dynamisées pour contribuer significativement à la mise en œuvre du plan.

 4- La création, l'organisation et le renforcement des capacités d'un service communal de l'eau et de l'assainissement sont primordiaux. De même il faudra structurer les acteurs privés afin de mieux les impliquer.

Dans tous les cas au stade actuel de la gouvernance au niveau de la commune, le recours à une assistance technique ciblée est indispensable en plus de la mise en place d'une Structure d'Appui Conseil (SAC) pour asseoir les bases d'une bonne gestion des infrastructures.

Etapas à considérer dans la construction de la performance institutionnelle de la mairie

Les actions opérationnelles du plan stratégique se feront sous la forme de PROJETS STRATEGIQUES. Ces projets seront construits sous un mode participatif et pilotés par un groupe de suivi.

Pour chaque action, des fiches de projet devront être dressées pour :

- Confirmer la faisabilité et l'intérêt ;
- Décliner les objectifs globaux ;
- Décliner les livrables ;
- Définir les moyens et les coûts à investir pour y parvenir ;
- Fixer les économies ou surplus de revenus à obtenir ;
- Proposer des indicateurs et des cibles à atteindre ;
- Préciser les Services et acteurs impliqués et leurs apports attendus ;
- Proposer un planning indicatif de mise en œuvre.

Cette démarche doit être confortée pour atteindre un niveau de maturité suffisant. Il s'agit de construire une dynamique collective et progressive.

Les étapes suivantes seront observées:

- La formation des différents acteurs à la gestion de projet ;
- La mise en place de la gouvernance ;
- La revue et harmonisation des fiches de projet ;
- La déclinaison des objectifs par les acteurs ;
- La planification ;
- La mise en œuvre des opérations ;
- Le contrôle de l'efficacité via les indicateurs.

Au niveau de la gouvernance des projets, on distinguera trois niveaux de gestion :

Stratégique

Le portefeuille de projets qui consiste en une gestion centralisée des projets de l'entre-prise dans le but de :

-  Mesurer l'avancement global ;
-  Garantir la compatibilité et l'alignement des projets sur la stratégie ;
-  Maximiser la valeur du portefeuille par un examen périodique ;
-  Définir les priorités ;
-  Affecter les ressources en fonction des priorités.

Tactique

Un programme regroupe plusieurs projets qui ont des liens de dépendance entre eux (thématique, démarche, outil, Direction). Il permet de :

-  Régler les problèmes non solutionnés au niveau des projets,
-  Gérer les interactions entre projets liés.

Opérationnel

Une revue régulière des projets permet notamment de :

-  Mesurer l'avancement et revoir le planning ;
-  Valider les livrables ;
-  Vérifier et affecter les ressources ;
-  Gérer le budget ;
-  Traiter les risques et les problèmes.

Le pilotage du plan est un des facteurs majeurs de réussite de celui-ci. Il doit être intégré par la commune dans le système de management déjà en place. La gouvernance retenue se décline comme suit :

-  La création et opérationnalisation du cadre de concertation des acteurs du secteur (implication des populations, leaders locaux, OSC, PTF et STD) ;
-  Le respect des textes et règlements (création de la SAC/SPE, reddition des comptes ...)
-  Assurer le leadership de la commune dans les interventions dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.
-  **1.** Mettre au niveau (réhabilitation et renouvellement) l'ensemble des ouvrages d'AEP d'ici à 2025
-  **2.** Assurer l'accès de tous les centres de santé existants à au moins un service élémentaire d'ici à 2025 ;
-  **3.** Assurer l'accès de toutes les populations à un ouvrage homologué d'AEP d'ici à 2025 ;
-  **4.** Assurer l'accès de tous les établissements scolaires à au moins un service élémentaire d'ici à 2025 ;
-  **5.** Assurer l'accès de tous les autres lieux de vie à au moins un service élémentaire d'ici à 2025.

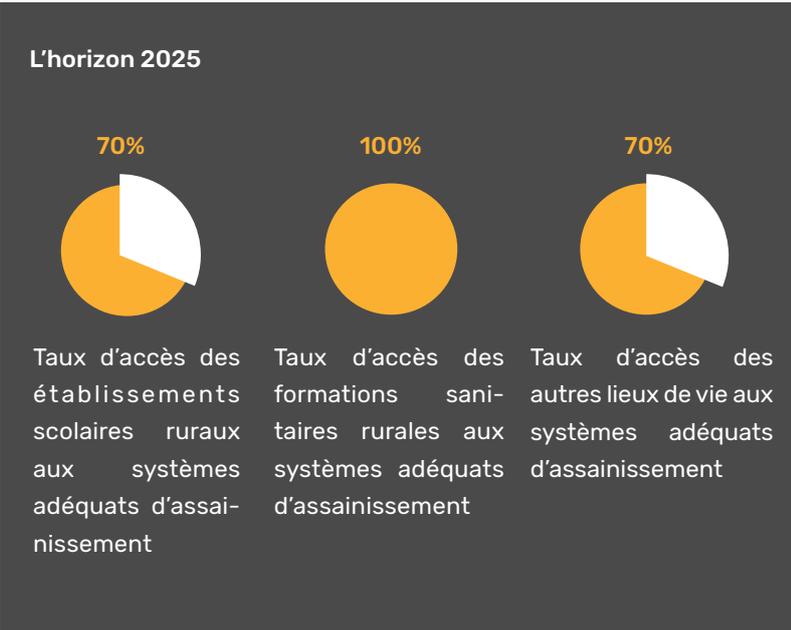




Etapes à considérer dans le développement des services d'AEUE

Conformément aux prévisions à l'horizon 2025:

- ♻️ Mettre en œuvre de l'approche ATPC dans 150 villages de DAL ;
- ♻️ Faire la Communication pour un changement de comportement (CCC), promotion de l'entrepreneuriat privé local pour le marketing des systèmes d'assainissement y compris les équipements de la gestion de l'hygiène menstruelle, promotion de la solidarité en milieu rural, microcrédit et identification des technologies à faible coût ;
- ♻️ Promouvoir l'entrepreneuriat privé local pour le marketing des équipements de lavage des mains et du savon, l'IEC hygiène et la promotion de la solidarité en milieu rural ; Promouvoir des solutions autonomes efficaces et adaptées en milieu rural (vidange manuelle, latrines Ecosan, latrines sèches, etc.) ;
- ♻️ Porter à 70% le taux d'accès des établissements scolaires ruraux aux systèmes adéquats d'assainissement l'horizon 2025 à travers
- ♻️ Porter à 100% le taux d'accès des formations sanitaires rurales aux systèmes adéquats d'assainissement l'horizon 2025 ;
- ♻️ Porter à 70% le taux d'accès des autres lieux de vie aux systèmes adéquats d'assainissement l'horizon 2025.



Etapes à considérer dans le renforcement de la participation citoyenne

ND

Budget prévisionnel du plan

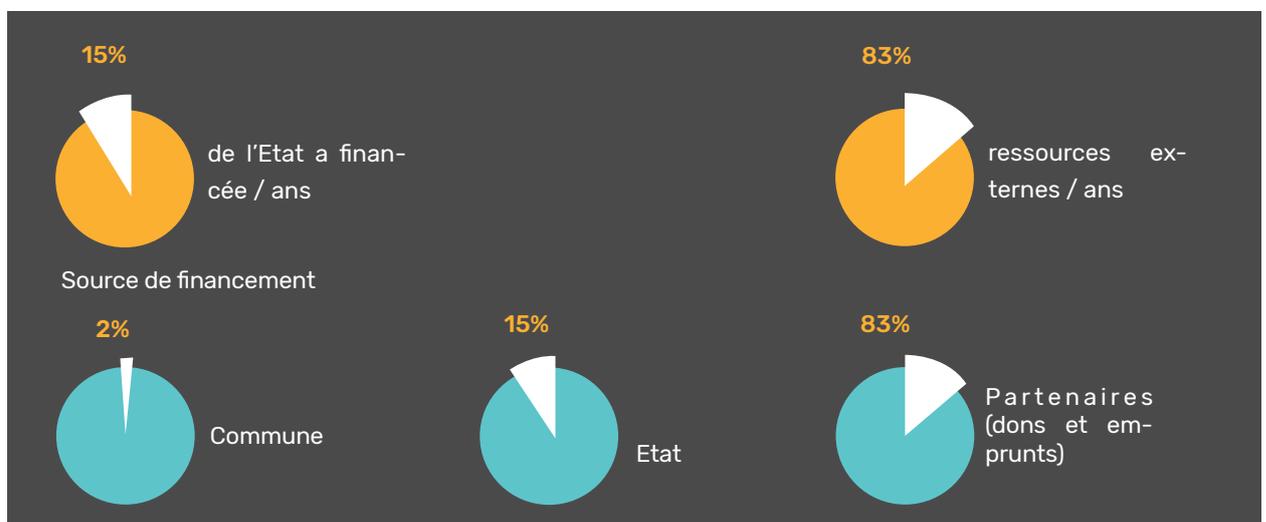
N°	Sous-secteur/domaine	Coût en F CFA
1	Approvisionnement en Eau Potable :	
	Travaux en cours en 2018 :	553 619 700
	Programmation :	8 005 840 306
	Sous-total	8 559 460 006
2	Hygiène et assainissement	3 034 500 000
3	Connaissance, suivi et protection des ressources en eau (CSPRE)	601 800 000
4	Gouvernance	3 976 500 000
Coût total		16 154 260 006

Soutenabilité du budget prévisionnel du plan:

Ce plan de financement s'inspire du document d'évaluation à mi-parcours du Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement(PNAEPA) 2011-2015. Il ressort de cette évaluation qu'en moyenne l'Etat a financé le programme à hauteur de 15% et les ressources externes mobilisées représentent en moyenne 83% par an.

En appliquant ces pourcentages dans le cadre du PSCEA de la commune de Torodi, l'apport demandé y compris l'apport des communautés s'élèvera à 2% du coût total sur les huit(8) ans .

Les dépenses d'investissement à réaliser sont réparties de façon linéaire entre les années.





Faisabilité du budget à travers les opportunités existences et certaines forces

La mobilisation des ressources est l'une des étapes les plus importantes de la mise en œuvre du PSCEA car elle conditionne la réalisation des actions. Il s'agit des ressources humaines, logistiques, matérielles et financières, tant internes (propres à la commune et aux communautés) qu'externes (Etat, PTF, privés, diaspora).

Des situations sont à considérer dans la mobilisation de fonds en fonction de l'origine du financement (projets financés sur les fonds propres de la région ou projets cofinancés avec le concours d'un partenaire).

Dans le cas d'un financement sur fonds propre, la commune doit :

-  Renforcer la mobilisation des recettes dans le cadre de l'exécution normale du budget (recouvrement des taxes et impôts, et une vaste campagne d'animation et de sensibilisation de la population autour des actions),
-  Respecter la rigueur budgétaire pour réserver des fonds pour les investissements et montrer sa volonté d'améliorer les conditions de vie des populations
-  L'engagement des procédures de déblocage des fonds à temps pour financer le plan ou les programmes.

Dans le cas d'un cofinancement, la commune doit être capable de mobiliser des contributions financières auprès des bénéficiaires et/ou à travers son budget et le financement complémentaire auprès des PTF. Il s'agira, pour la commune de réunir ses partenaires habituels et potentiels afin de les convaincre de l'accompagner dans la mise en œuvre de son ambitieux programme qui lui permettra d'atteindre les ODD en 2030

L'Etat devra aussi financer des actions de développement sous forme de contrat-plan avec les collectivités territoriales, sur la base de cahiers des charges clairement établis. Dans ce cas, l'Etat mobilisera les moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat-plan et évaluera les performances de la commune dans la réalisation des résultats prédéterminés.

L'inter-collectivité et la coopération décentralisée sont aussi des voies de mobilisation des financements pour réaliser des investissements. Les modalités et les procédures de mise en œuvre seront convenues de commun accord par les parties prenantes.

Le partenariat public privé constitue une forte opportunité de réalisation d'investissement pour les Collectivités Territoriales que la commune doit saisir. Pour cadrer cette collaboration, l'Etat a mis en place une cellule chargée de gérer les relations entre le secteur privé et les Collectivités Territoriales.

Dans tous les cas, l'équipe municipale, y compris les conseillers et le personnel, doit s'engager avec détermination dans la diffusion, la vulgarisation et le plaidoyer en faveur de la mobilisation des ressources indispensables à la mise en œuvre du plan. Le Président du Conseil Municipal se doit de déployer une véritable offensive diplomatique de recherche et d'utilisation des ressources externes.

« Le partenariat public privé constitue une forte opportunité de réalisation d'investissement pour les Collectivités Territoriales que la commune doit saisir »



Pour cela il pourrait constituer une équipe restreinte qu'il dirigera directement pour renforcer ses capacités de mobilisations des ressources financières nécessaires.

Les ressources (humaines, matérielles et financières) destinées au suivi et évaluation doivent être clairement annoncées dans le budget global du plan. Toutes les sources de financement et les niveaux de contribution seront précisés, ainsi que leur répartition dans le temps, pour permettre de les mobiliser au moment opportun. Les ressources doivent être estimées en accord avec le dispositif à mettre en place et surtout il faut prendre en compte l'exercice du contrôle citoyen.

Une stratégie de mobilisation des ressources financières sera suivie par l'exécutif du conseil municipal pour permettre de réaliser les objectifs assignés au plan.

Une gestion saine des fonds mobilisés sera assurée, pour garantir efficacement la mise en œuvre des actions. Enfin, l'Etat accompagnera le processus de la gestion des affaires municipales à travers la mobilisation du fonds d'appui à la décentralisation dans le cadre du transfert des compétences aux collectivités territoriales.

Pour plus de transparence, un dispositif de reddition des comptes sera développé et des audits financiers et techniques réguliers seront effectués pour éviter des écarts de comportement dans la mise en œuvre du plan.

Pilotage de la mise en œuvre

Les principaux acteurs partenaires de la mise en œuvre opérationnelle du plan et leur rôle peuvent se résumer comme suit :



Les services techniques déconcentrés de l'Etat, en tant que dispositif d'encadrement et d'appui-conseil aux collectivités territoriales, tenus :



D'accompagner le conseil municipal dans la mise en œuvre du plan



De participer pleinement aux travaux des cadres de concertation



D'appuyer la commune à élaborer des programmes et des requêtes de financement qui doivent être en accord avec les exigences et conditions des partenaires, établies à travers des conventions de financement.



Les organisations communautaires et de la société civile, auront comme principales contributions :



La sensibilisation sociale en vue d'une meilleure utilisation des infrastructures et biens au niveau communal



L'animation des plaidoyers auprès des partenaires techniques et financiers pour mobiliser des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions et programmes du plan



Le renforcement des capacités des acteurs sur les rôles et responsabilités



Le renforcement des capacités de tous les acteurs aux techniques de communication et de négociation



Le renforcement des capacités du conseil municipal sur la gestion administrative, financière et comptable



L'élaboration des dossiers des programmes et de projets.



Les autorités coutumières apporteront leurs concours dans :



La sensibilisation et la mobilisation des populations



La participation pleine à l'exécution des actions de développement de la commune



Les privés : les privés constituent une opportunité dans le financement des actions du plan, à ce titre ils doivent :



Participer au financement des investissements dans le secteur de l'eau et l'assainissement



Etablir des partenariats public-privé (PPP).



La diaspora : elle constitue un pilier pour le financement et la mise en œuvre du plan, et peut :



Faciliter des contacts avec les organisations intérieures et extérieures



Diffuser le document du PSCEA à travers le monde entier



Participer directement au financement des actions du plan



Apporter son expertise dans la mise en œuvre.



La tutelle et les Ministères assurent :



Le contrôle de la légalité des actes du conseil municipal



L'encadrement et l'appui-conseil nécessaire



La mobilisation de ressources et le financement des actions du plan



La veille au respect de la cohérence avec les autres niveaux de planification (ODD, PDES, ...).





Les partenaires techniques et financiers (PTF) assurent :



Le financement des actions du plan



L'appui à l'encadrement des structures chargées de la mise en œuvre du plan



L'expertise nécessaire



L'appui technique, matériel et financier.

Suivi-évaluation

Le suivi et l'évaluation sont deux fonctions indispensables de gestion, distinctes et complémentaires qui permettent d'identifier, de mesurer et d'analyser les résultats des plans, programmes et projets.

Le suivi met l'accent sur les ressources, les activités et les résultats du cadre logique et permet de résoudre les problèmes lors de la mise en œuvre.

L'évaluation met l'accent sur les résultats, le but et la finalité du cadre logique.

Le dispositif institutionnel du système de suivi évaluation du plan doit disposer des compétences nécessaires pour le traitement et la diffusion des informations au niveau de la commune. Cette diffusion permettra au Conseil Municipal de garantir certaines conditions de l'exercice du contrôle citoyen des communautés.

Le système du suivi évaluation est un ensemble intégré qui englobe la planification, la collecte systématique de données, l'exploitation, l'analyse et la synthèse des données collectées, la circulation et la diffusion de l'information. Il prévoit les moyens et les compétences nécessaires pour la mise en œuvre du système.

Les outils suivants seront développés : outre le cadre logique et la chaîne des résultats, il sera développé un cadre de suivi annuel des résultats, le plan de suivi (tableau de bord) des indicateurs, les fiches de collectes des données niveau communal et les rapports axés sur les résultats (RAR).

Matrice des indicateurs et des cibles pendant la mise en œuvre du plan stratégique

Axes stratégiques 1

Axe stratégique

Développer l'accès à l'eau pour la satisfaction des besoins de la population (aux niveaux des ménages, des établissements scolaires, des formations sanitaires et des autres lieux de vie) de la commune

Résultats stratégiques

R1 : Les populations bénéficient d'une alimentation en eau de façon continue 24h /24

Indicateurs de performances

Taux d'accès des populations au service public d'eau potable (valeur cible : 100%)

Résultats intermédiaires

R1.1 : La demande en eau pour les besoins domestiques est satisfaite

R1.2 : L'accès à l'eau est assuré dans tous les villages et quartiers de la commune

Indicateurs de performances

Pourcentage des besoins en d'eau potable satisfaits en 2025 (valeur cible : 60%)

Taux d'accès au service public d'eau potable à Torodi en 2025 (valeur cible : 85%)

Taux d'accès au service public d'eau potable dans les villages en 2025(valeur cible : 75%)

En 2025



Axes stratégiques 2

Axe stratégique

Faire de l'accès à l'hygiène et à l'assainissement à toute la population (aux niveaux des ménages, des établissements scolaires, des formations sanitaires et des autres lieux de vie) une réalité

Résultats stratégiques

R1 : tous les villages et quartiers de la commune sont certifiés FDAL

R2 : la gestion des eaux usées et des boues de vidange est assurée

Indicateurs de performances

Taux d'accès à l'assainissement (valeur cible : 100%)

Taux des eaux usées et des boues de vidange évacuées sur des sites retenus à cet effet (valeur cible : 100%)

Indicateurs de performances

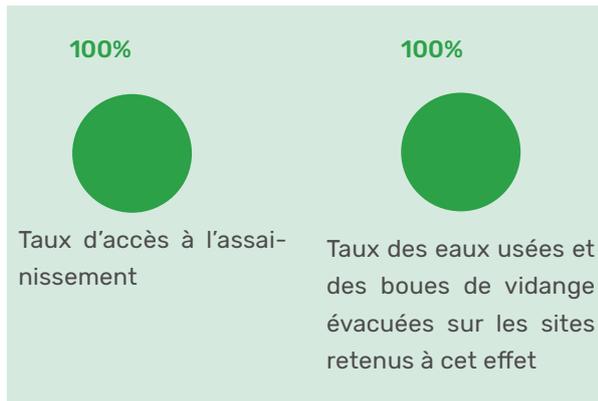
Pourcentage des demandes exprimées satisfaites en 2025 (valeur cible : 100%)

Taux d'accès à l'assainissement à Torodi (valeur cible : 80%)

Taux d'accès à l'assainissement dans les villages en 2025 (valeur cible : 70%)

Taux de mise en œuvre du cadre de gestion des eaux usées et des boues de vidanges (valeur cible : cadre fonctionnel)

Taux de création et d'utilisation des sites de déversement (valeur cible : 100%)

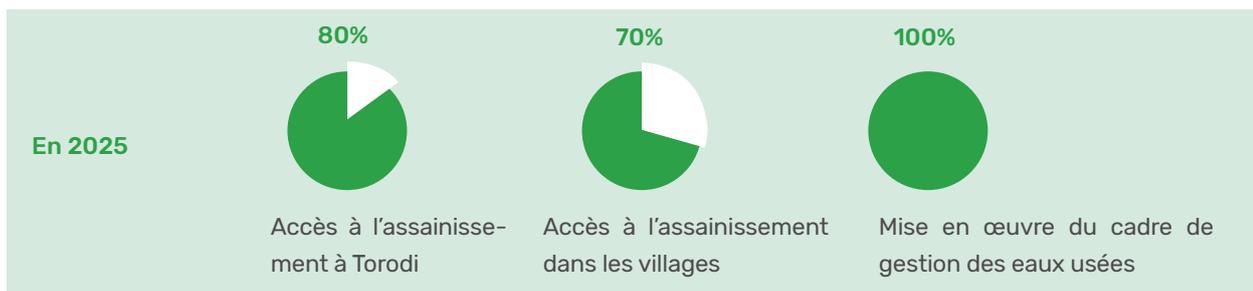


Résultats intermédiaires

R2.1 : la demande en ouvrages d'assainissement pour les différents besoins est satisfaite

R2.2 : l'accès à l'assainissement est assuré dans tous les villages et quartiers de la commune

R2.3 : la gestion des eaux usées et des boues de vidange est structurée/organisée dans l'espace communal



Axes stratégiques 3

Axe stratégique

Développer la gouvernance en matière d'eau et d'assainissement c'est-à-dire gérer efficacement et démocratiquement le secteur dans l'intégrité et selon l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)

Résultats stratégiques

R1 : la mobilisation des ressources dans le cadre de la gestion du service public d'eau et d'assainissement permet à la commune de contribuer à la réalisation et au renouvellement des infrastructures

R2 : les citoyens sont défendus en application de l'Approche Fondée sur les Droits Humains

R3 : les interventions des différents acteurs permettent à la commune de répondre aux besoins des populations

R4 : Un outil de programmation des interventions est opérationnel

Indicateurs de performances

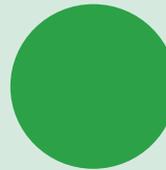
Taux d'utilisation des ressources collectées pour la réalisation et le renouvellement des infrastructures (valeur cible : 100%)

Nombre de cas défenses de citoyens enregistrés en application de l'AFDH

Taux des interventions des partenaires qui s'inscrivent dans la planification communale (valeur cible : 100%)

Taux des interventions programmées à partir de l'exploitation d'une base de données tenue au niveau de la commune (valeur cible : 100%)

100%



d'utilisation des ressources

cas défenses de citoyens

Taux des interventions des partenaires

Taux des interventions programmées

Résultats intermédiaires

R3.1 : les obligations de la commune au titre des compétences et des ressources transférées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont mises en œuvre,

R3.2 : un dispositif de suivi de la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement est mis en œuvre,

R3.3 : un cadre de mise en œuvre de l'AFDH est fonctionnel,

R3.4 a commue assure la coordination de l'intervention des différents acteurs

R3.5 : le référentiel des ouvrages d'eau et d'assainissement existant est à jour

Indicateurs de performances

-Taux de mise en œuvre des obligations de la commune (valeur cible :100%)

-Taux des infrastructures de la commune suivies (valeur cible : 100%)

-Taux des plaintes relatives à l'AFDH enregistrées et traitées (valeur cible : 100%)

-Nombre de réunion publique de reddition des comptes tenue par an avec les populations (valeur cible : 02),

-L'exécutif communal rend compte de sa gestion notamment en matière d'eau et d'assainissement au conseil municipal à la première session ordinaire de l'année

-Taux d'interventions des acteurs connues et suivies (valeur cible : 100%)

-Taux des ouvrages inventoriés (caractéristiques, coupes géologiques, géo référence, etc.) (valeur cible : 100%)



100%



- Taux de mise en œuvre des obligations de la commune
- Taux des infrastructures de la commune
- Taux des plaintes relatives à l'AFDH enregistrées et traitées
- Taux d'interventions des acteurs connus et suivies
- Taux des ouvrages inventoriés

Axes stratégiques 4

Axe stratégique

Renforcer la connaissance, la mobilisation et la protection des ressources en eau.

Résultats stratégique

R1 : la demande en eau est satisfaite

Indicateurs de performances

Taux de dépassement des débits cumulés des ouvrages à la demande dans chaque village (valeur cible : 10%)

Pourcentage des résultats des analyses effectuées dont les résultats sont à 95% au moins conformes aux normes de potabilité

Résultats intermédiaires

R4.1 : les ressources en eau sont mobilisées conformément à la demande

R4.2 la protection des ressources en eau est assurée dans tous les villages et quartiers de la commune

R4.3 : la connaissance et la gestion des ressources en eau est améliorée

R4.4: les ressources en eau exploitées sont de bonne qualité

Indicateurs de performances

Taux de forages exploités de débits d'au moins 5m³/h (valeur cible : 100%)

Taux d'ouvrages exploités qui ont des périmètres de protection (valeur cible : 100%)

Taux de zones favorables à la mobilisation des ressources cartographiées (valeur cible : 100%)

10%



Taux de dépassement des débits cumulés des ouvrages

95%



Résultats des analyses effectuées

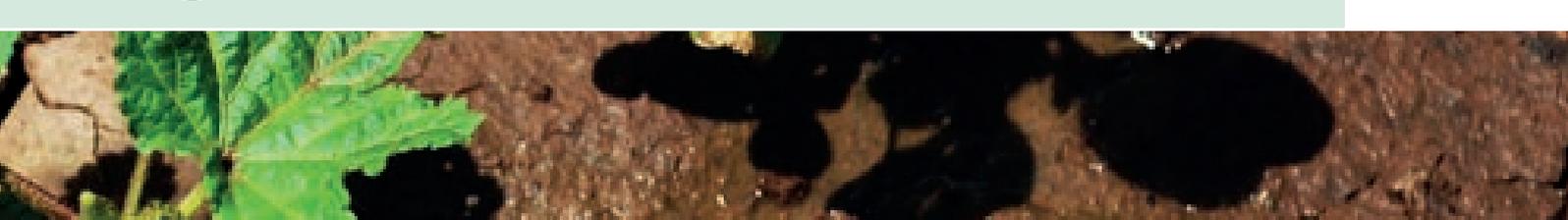
100%



Taux de forages exploités de débits d'au moins 5m³/h

Taux d'ouvrages exploités qui ont des périmètres de protection

Taux de zones favorables à la mobilisation des ressources cartographiées







**PLAN STRATEGIQUE COMMUNAL DES SERVICES
PUBLICS D'EAU POTABLE, D'HYGIÈNE
ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USÉES ET EXCRÉTA**

Réalisé avec l'assistance technique et financière de





République du NIGER
Fraternité – Travail – Progrès



Design by